

## Programme de travaux 1998 - Assainissement - Adoption du programme - Demande de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le budget primitif 1998 adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mars 1998, les reports 1997 et le financement complémentaire prélevé sur les disponibilités (Conseil Municipal de mai 1998, affectation de l'excédent du CA 1997), permettent de retenir un programme d'investissements correspondant aux catégories de travaux suivantes :

### **Réseau d'assainissement**

- Entretien/Exploitation	)	
- Extension	)	
- Opérations individualisées	)	37 150 000 F HT
- Réhabilitation	)	
- Etudes diverses	)	

### **Station d'épuration**

- Travaux neufs/Grosses réparations	)	
- Valorisation des boues	)	11 520 000 F HT
- Télécommande/Télégestion	)	

### **Equipements du service**

- Matériel et outillage d'exploitation	)	1 924 700 F HT
--	---	----------------

### **Construction bâtiment CTM**

3 000 000 F HT

### **TOTAL**

**53 594 700 F HT**

### **Financement travaux :**

45 314 200 F HT BP 1998 (autofinancement et aides de l'Agence de l'Eau).

4 080 500 F HT Affectation excédent CA 1997.

4 200 000 F HT Report 1997.

## **1 - Réseau d'assainissement**

### **1.1 - Entretien / exploitation**

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, hors travaux neufs d'extension, les principales dépenses d'investissement prévues en 1998 sont les suivantes :

#### **\* Travaux neufs pour le compte de tiers :**

Branchements sur réseau existant, travaux de maçonnerie

893.2315/00513 - CS 30800

1 200 000 F HT  
(Financement BP 1998)

**\* Travaux neufs sur réseau - Réhabilitation**

- Réhabilitation collecteurs visitables (8<sup>ème</sup> tranche) : rue Mégevand/rue Pasteur

- collecteurs non visitables : diverses opérations ponctuelles dont Avenue de l'Observatoire, grapille de Battant, rue Donzelot et rue de Vesoul

893.2315/89117 - CS 30800

(Financement :

3 500 000 F HT

2 000 000 F HT

1 500 000 F HT

BP 1998

Affectation excédent CA 1997

**1.2 - Extension de réseau****\* Rue Schlumberger**

Construction d'un poste de refoulement 250 KF

**\* Viabilités ex-terrain CASINO rue Einstein**

Couverture de la cunette en galerie technique 500 KF

**\* Cité Brulard 3<sup>ème</sup> tranche**

Reprise du réseau et des branchements 200 KF

**\* Rue Debussy**

Reprise du réseau et des branchements 2 250 KF

**\* ZAC Planoise**

Viabilisation du secteur Blaise Pascal (1<sup>ère</sup> tranche) -  
Quartier des Vallières 500 KF

**\* Voie de liaison entre rue de Vesoul et chemin des Torcols**

Construction du réseau d'assainissement 400 KF  
Desserte de la Mosquée

**\* Secteur des Prés de Vaux - quartier Avenue de Chardonnet 1 500 KF**

Construction d'un poste et d'une conduite de refoulement

Construction d'un réseau

Raccordements des propriétés existantes 1<sup>ère</sup> tranche financière sur une estimation de  
2 500 KF

**\* Sommes pour factures** venant en cours d'année en fonction  
des besoins

100 KF

**TOTAL**

**5 700 KF**

En attente :

**\* Viabilisation secteur Blaise Pascal**

Construction d'une galerie technique		1 000 KF	
893.2315/00513 - CS 30300	5 700 000 F HT		
(Financement :	4 500 000 F HT		BP 1998
	1 200 000 F HT		Report 1997)

**1.3 - Opérations individualisées**

**\* Construction du Collecteur Nord- Ouest**

Provision pour débiter les travaux de cet ouvrage structurant sous la voie des Montboucons. Cette opération a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 1997.

893.2315/97005 - CS 30300	18 000 000 F HT	(Financement BP 1998)
---------------------------	-----------------	-----------------------

**\* Equipement des déversoirs d'orages**

Constitution du réseau de mesure de la pollution émise aux déversoirs (obligation réglementaire, décret du 22 décembre 1994).

893.2315/96003 - CS 30800	1 500 000 F HT	
(Financement :	1 000 000 F HT	BP 1998
	500 000 F HT	Affectation excédent 1997)

**\* Dérivation échangeur Planoise**

Travaux de consolidation du collecteur Ouest et de modification de réseau dans le cadre des travaux de voirie du secteur Micropolis.

893.2315/96007 - CS 30300	1 000 000 F HT	
(Financement :	500 000 F HT	BP 1998
	500 000 F HT	Affectation excédent CA 97)

**\* Dépollution par temps de pluie**

Lancement du programme de travaux visant tout à la fois à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements en milieu naturel par temps de pluie en stockant les eaux dans des bassins implantés en différents points du réseau. Il est proposé de débiter ce programme par le traitement de l'insuffisance des réseaux secteur Tristan Bernard/Fontaine-Argent ; ce projet fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

893.2315/98005 - CS 30300	6 000 000 F HT	(Financement BP 1998)
---------------------------	----------------	-----------------------

**1.4 - Matériel logiciel cartographie**

**Informatisation des données cartographiques du réseau d'assainissement**

2315 - 89020 - CS 30800	250 000 F HT	(Financement BP 1998)
-------------------------	--------------	-----------------------

## 2 - Station d'épuration

### 2.1 - Travaux neufs - Grosses réparations

#### \* Déshydratation et stockage des boues d'épuration

La construction d'un nouvel atelier de déshydratation des boues par centrifugation et aménagement d'une aire de stockage des boues couverte et mécanisée a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 1997.

A l'issue de l'appel d'offres sur performances lancé en fin d'année 1997, le montant des travaux relatifs à cette opération s'élève à 10 MF HT environ. La partie concernant le stockage des boues est susceptible de bénéficier d'une aide spécifique de la part de l'ADEME.

#### \* D'autres opérations de moindre importance sont prévues en 1998 :

- . installation d'une torchère à biogaz,
- . étude de sol complémentaire préalable au traitement complet de l'azote,
- . mécanisation du nettoyage du bassin d'orage,
- . vidange de la ligne n° 2 de digestion des boues,
- . aménagement du dégazeur tranche 2.

Total station d'épuration :

893.2315/86800 - CS 30800	11 000 000 F HT	
(Financement :	3 000 000 F HT	Report 1997
	6 419 500 F HT	BP 1998
	1 580 500 F HT	Affectation excédent 1997)

### 2.2 - Valorisation agricole des boues

#### \* Mise à jour du plan d'épandage des boues

893.2315/85801 - CS 30800	220 000 F HT	(Financement BP 1998)
---------------------------	--------------	-----------------------

### 2.3 - Télécommande / Télégestion

#### \* Evolution du système de Gestion Technique Centralisée

893.2315/80800 - CS 30800	300 000 F HT	(Financement BP 1998)
---------------------------	--------------	-----------------------

### 3 - Equipement du service

En dehors des investissements relatifs au réseau d'assainissement et à la station d'épuration, il est envisagé d'acquérir du matériel d'exploitation, informatique, transport et mobilier.

Il est prévu en 1998 de remplacer le véhicule aspirateur Berliet n° 7091 qui date de 1979 par un combiné hydrocureur polyvalent pour l'entretien du réseau d'égout. Montant prévisionnel, y compris renouvellement de trois véhicules légers : 1 300 000 F HT (893.2182/00513 - CS 30800).

L'équipement prévisionnel du Service Assainissement représente :

. Montant global	1 924 700 F HT	(Financement BP 1998)
------------------	----------------	-----------------------

### 4 - Bâtiment CTM

Une provision est prévue pour la réalisation d'un bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal de la Pelouse. Ce projet fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

893.2313/96002 - CS 30800	3 000 000 F HT
---------------------------	----------------

Sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements 1998 du Service Assainissement,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à venir, à intervenir après appel d'offres,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci, dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1998,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, conformément au 3<sup>ème</sup> contrat d'agglomération du 15 décembre 1994 passé avec cet organisme,
- procéder à l'ajustement, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués,
- solliciter l'aide du Département pour ces travaux et réaffecter la recette obtenue au chapitre ayant supporté la dépense, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville,
- solliciter l'aide de l'Etat pour ces travaux et réaffecter la recette obtenue au chapitre ayant supporté la dépense, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville,
- solliciter l'aide de l'ADEME pour les travaux à la station d'épuration de Port Douvot concernant l'amélioration des conditions de valorisation des boues en agriculture, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.*